



## Campagne REER Fonds de solidarité FTQ

La tournée annuelle du Fonds de solidarité FTQ se poursuit. Voici les établissements qui seront visités au cours des prochaines semaines.

**10 février**

École de la Broquerie  
École du Tourne-Vent

**11 février**

École Jacques-De Chambly  
École secondaire du Mont-Bruno

**12 février**

École Carignan-Salières  
École Jolivent

**13 février**

École La Farandole

**14 février**

École l'Arpège

**17 février**

École secondaire du Grand-Coteau  
École Le Rocher

**18 février**

CSP — Ress. informatiques  
École Le Rucher

**19 février**

CSP — Ress. matérielles  
École Le Petit-Bonheur  
Nouvelle école de Mont-Saint-Hilaire

**20 février**

École de la Mosaique  
École Le Tournesol

**21 février**

École Madeleine-Brousseau  
École secondaire le Carrefour

**24 février**

École du Parchemin  
École Mère-Marie-Rose

**25 février**

École Jacques-Rocheleau  
École Jacques-Rocheleau (Pavillon Saint-Basile)

**26 février**

École Notre-Dame I et II  
École Sainte-Marie

**27 février**

École Saint-Mathieu  
École secondaire Francois-Williams

**28 février**

École Saint-Charles  
École Saint-Denis  
École secondaire le Tremplin

## Les communautés d'apprentissage<sup>1</sup>

La mise en œuvre d'une communauté d'apprentissage soulève plusieurs enjeux d'une grande importance. En voici les principaux, confirmés par la littérature scientifique et directement tirés d'expériences en la matière dans d'autres provinces, en particulier en Ontario, ainsi que dans certaines commissions scolaires québécoises.

### A. L'autonomie individuelle et collective

Ce sont les intérêts et les besoins des enseignantes et des enseignants, identifiés par eux, qui doivent être au cœur du choix des thèmes et des modalités de fonctionnement d'une communauté. L'intention ne devrait pas être imposée par une commission scolaire ou une université. L'approche doit s'ancrer dans les motivations et les

projets des individus, à l'opposé de bien des formations, souvent éloignées des problèmes rencontrés dans la pratique.

Ensuite, le volontariat est fondamental. Les enseignantes et les enseignants doivent avoir le choix de participer ou non, mais aussi la liberté de choisir les approches pédagogiques qui leur semblent appropriées. En outre, il est capital d'avoir le sentiment de pouvoir légitimement exercer cette liberté sans être jugé ni en subir de conséquences dans son milieu de travail (insistance, commentaires, tensions, etc.).

### B. L'évaluation du personnel

Les échanges sur l'expérimentation de pratiques supposent un mécanisme d'aller-retour entre la classe et la discussion en groupe. Cela peut parfois inclure des enregistrements vidéo et des observations en

<sup>1</sup> Texte tirée de la *Dépêche FSE* du mois d'août 2017.

Suite au verso

## Congrès Champlain 2020

### Début de la consultation

Ça y est, c'est parti pour la consultation sur les orientations du 36<sup>e</sup> congrès. Nous invitons tous les membres Champlain à répondre à un court questionnaire en ligne.

En lien avec le thème du congrès, « Définir l'avenir, maintenant! », nous avons élaboré six questions rejoignant diverses préoccupations soulevées au cours du dernier triennat. Afin de vous permettre d'y réfléchir, nous vous proposons donc des pistes de solution pour lesquelles vous devrez nous dire si vous êtes en accord ou non. Mieux encore, nous attendons vos commentaires, réflexions et suggestions!

### Personnes déléguées, c'est le moment de vous inscrire!

Nous invitons toutes les personnes déléguées dans l'ensemble de nos établissements des cinq sections à s'inscrire pour participer au 36<sup>e</sup> congrès Champlain. Un formulaire prévu à cet effet est disponible sur notre site Internet.

N'oubliez pas que le congrès est un événement important et essentiel pour notre organisation. Nous souhaitons fortement que toutes les personnes déléguées puissent y assister afin d'être partie prenante aux décisions qui vont déterminer

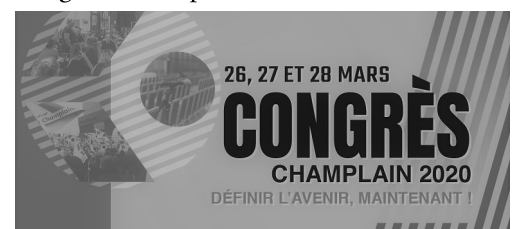


Plus vous serez nombreux à répondre au questionnaire, plus nous adopterons ensemble des orientations qui nous ressemblent. Cinq minutes de votre temps pour orienter les trois prochaines années, ce n'est pas si mal!

Rendez-vous à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com) pour y participer!

les orientations du Syndicat pour les trois prochaines années. Un volet de formation sous la forme d'ateliers vous sera aussi offert.

Détails à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com) dans l'onglet « Inscriptions ».



# Les communautés d'apprentissage (suite)

classe qui, dans certains cas, ont mené à un partage non convenu d'informations avec la direction.

Une ligne claire et infranchissable doit être tracée pour que l'ensemble de la démarche demeure une forme de réflexion professionnelle totalement distincte de toute évaluation ou activité à caractère administratif. La question se pose avec encore plus d'acuité en ce qui concerne le personnel à statut précaire.

## C. Le climat de travail

Dans les cas où une communauté dérive vers une forme de pression pédagogique pour « s'ouvrir » et « dépasser ses limites », le climat de travail et les relations dans l'école peuvent se détériorer.

L'un des défis des communautés d'apprentissage est de demeurer, en tout temps, un lieu de réflexion critique libre et d'ouverture intellectuelle, et non un canal pour promouvoir

des modes pédagogiques trop souvent présentées comme des panacées aux problèmes du système scolaire.

## D. Les conditions de réalisation

D'un point de vue organisationnel, des conditions favorables au travail de collaboration doivent être réunies, puisque les communautés peuvent avoir un impact significatif sur la charge de travail, dans un contexte où les enseignantes et les enseignants manquent déjà de temps pour effectuer l'ensemble des tâches. Les commissions scolaires doivent assurer les ressources nécessaires et redéfinir les tâches pour reconnaître le temps de travail associé à cette démarche. Ainsi, les rencontres devraient avoir lieu durant l'horaire de travail et être bien planifiées.

De plus, il est difficile d'imaginer une communauté réellement satisfaisante sans financement additionnel pour libérer les enseignantes et les enseignants participants.

## Budget des stagiaires

### Frais occasionnés pour le matériel nécessaire aux stagiaires

Les enseignants qui reçoivent des stagiaires demandent souvent si ces derniers disposent d'un budget pour le matériel qu'ils comptent utiliser.

Effectivement, c'est le cas : 66\$ sont octroyés aux établissements par stagiaire pour les frais occasionnés pour le matériel nécessaire.

Richard Bisson

## Rappel — Frais de scolarité

Nous vous rappelons que vous avez 10 000 \$ pour les frais de scolarité. Lors de sa réunion du 31 mars 2020, le comité fera votre demande de remboursement de frais de scolarité ainsi que vos pièces justificatives à Madame Mélanie LeMarbre au service des ressources humaines de la Commission scolaire. Votre demande doit concerner les cours suivis et réussis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, touchant ainsi les sessions hiver, été et automne 2019.

Cette année encore, le comité de perfectionnement a réservé un budget de

10 000 \$ pour les frais de scolarité. Lors de sa réunion du 31 mars 2020, le comité fera le bilan des demandes reçues. La somme de 10 000 \$ sera alors répartie équitablement entre les personnes ayant soumis une demande de remboursement et ce, jusqu'à concurrence de 60 % du montant réclamé, mais sans excéder le montant total de 10 000 \$. Il est donc possible que les personnes qui soumettent une demande reçoivent moins que 60 % de leurs frais.

Richard Bisson

## Paiement des dépassements

Dans le cas des dépassements d'élèves prévus à l'article 8-8.00 de la convention nationale, la compensation est versée trois (3) fois par année : en décembre, en avril et, au plus tard, à la première paie de juillet (clause 6-9.07 de l'entente locale).

Si vous constatez que vous auriez dû recevoir une compensation pour des élèves dans votre groupe qui occasionnent un

dépassement de votre maximum d'élèves, et que vous ne l'avez pas reçue, je vous invite à vérifier auprès de votre direction d'école.

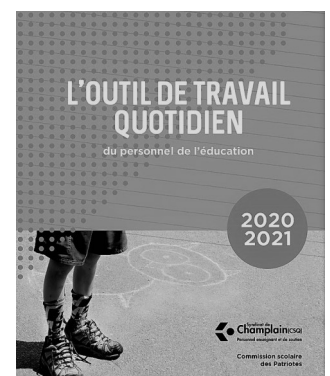
Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec moi, par courriel à [minfante@syndicatdechamplain.com](mailto:minfante@syndicatdechamplain.com).

Mark Infante  
Conseiller en relations de travail

## Planificateur 2020-2021 Avez-vous fait votre commande ?

La personne déléguée de votre établissement, ou la personne responsable du courrier syndical, a déjà reçu les directives de commandes. Il ne vous reste qu'à aller la voir afin de lui signifier votre intérêt à recevoir votre exemplaire.

*L'Outil de travail quotidien* est gratuit et n'engendre aucuns frais pour le Syndicat. Plus encore, il nous permet de redonner un montant d'argent important à plusieurs organismes communautaires de la région grâce aux pages publicitaires.



Procurez-vous l'épinglette du collectif 8 mars, signe de solidarité entre femmes.

Portez-la fièrement afin de souligner votre appui, c'est un geste concret de votre implication à l'amélioration de la condition des femmes.

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4,00 \$, un don sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Vous pouvez commander une épinglette auprès de votre personne déléguée ou directement au bureau du Syndicat, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site Internet : [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com) dans l'onglet «Inscriptions».



Info-enseignant  
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101  
télécop. : 450-462-4534

[syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)

Les articles non signés sont de Maude Messier ([mmessier@syndicatdechamplain.com](mailto:mmessier@syndicatdechamplain.com))